

<https://college-olivierdeserres.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article207>



Collégiens au cinéma

- Vie au collège - Ouverture culturelle -

Date de mise en ligne : vendredi 6 décembre 2019

Copyright © Collège Olivier de Serres - Tous droits réservés



Les classes de 6^{ème}3 et de 6^{ème}4 au cinéma !

Dans le cadre du dispositif « Collège au cinéma », les élèves de 6^{ème}3 et de 6^{ème}4 ont pu assister à la projection du film italien « Le voleur de bicyclette » de Vittorio de Sica au cinéma Ciné-Meyzieu. Bien que présenté en noir et blanc (il date de 1949) et en langue originale (mais sous-titrée !), les élèves ont été sensibles aux aventures de ce père de famille romain, qui après deux ans de chômage retrouve enfin un emploi de colleur d'affiches. Mais il se fait voler sa bicyclette, outil indispensable dans le cadre de son nouveau métier..

Pour rappel, « Collège au cinéma » propose aux élèves, de la classe de sixième à celle de troisième, de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma et de se constituer ainsi, grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels, les bases d'une culture cinématographique.

Les objectifs de ce projet sont multiples :

- former le goût et susciter la curiosité de l'élève spectateur par la découverte d'œuvres cinématographiques en salle, dans leur format d'origine, notamment en version originale
- offrir, dans le cadre du partenariat entre les ministères concernés et les collectivités territoriales, des prolongements pédagogiques et des formations
- veiller à l'accès sur l'ensemble du territoire du plus grand nombre d'élèves à la culture cinématographique
- participer au développement d'une pratique culturelle de qualité en favorisant le développement de liens réguliers entre les jeunes et les salles de cinéma

La participation à cette action repose sur le volontariat des chefs d'établissements et des enseignants qui souhaitent y faire participer leurs classes. Les activités de « Collège au cinéma » sont inscrites dans le temps et le calendrier scolaire au rythme minimum d'une projection par trimestre. Ainsi, les élèves assisteront à deux autres projections d'ici la fin de l'année scolaire. Deux classes de Quatrième sont également concernées par ce dispositif.

Plus d'informations sur le site du [CNC](#)

Mme Vinit, Référent Culture